

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 2874

présenté par  
M. Berteloot

-----

**ARTICLE 2**

I. – À l’alinéa 8, supprimer le mot :

« significativement ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« en matière d’agriculture biologique et d’agriculture de conservation des sols ainsi que de transitions agroécologique et climatique, et en renforçant un socle de connaissances et de compétences ».

III. – En conséquence, audit alinéa, après le mot :

« zootechniques, »

insérer les mots :

« ainsi que ».

IV. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« , des ressources humaines et du numérique ainsi que les compétences psychosociales »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d’alléger les objectifs de diplômes des nouveaux actifs du secteur pour plusieurs raisons :

- Ne pas rendre inaccessible les métiers de l'agriculture.
- Ne pas décourager les potentiels nouveaux agriculteurs souhaitant débiter au plus vite leur activité et se rendre sur le terrain.
- Ne pas trop allonger les formations.

Le but est de former les futurs agriculteurs pour être capable de gérer la partie administrative, management et commerciale de l'exploitation mais il ne faut tomber dans une élitisations théorique du domaine agricole qui doit rester accessible au nom de notre souveraineté alimentaire.